



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE JEAN MARIE
ARAGON SISE 25 RUE DE LAGNY AVEC LA
SOCIETE I3F**

**DÉCISION N° DM-20-224
EN DATE DU 02 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-486 du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué à la sécurité publique, aux affaires juridiques et domaniales ;

VU la proposition de la société I3F de mettre à disposition de la commune, la salle Jean Marie ARAGON située au rez-de-chaussée de l'immeuble 25 rue de Lagny à Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la ville de disposer de cette salle destinée à être mise à disposition des associations vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société I3F relative à la mise à disposition de la commune à titre gratuit de la salle Jean Marie ARAGON située au rez-de-chaussée de l'immeuble 25 rue de Lagny à Vincennes, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour une durée de 3 ans moyennant le seul paiement mensuel d'une provision sur charges de 100 €.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201002-lmc1H7415H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/10/2020
Date de Publication : 02/10/2020